

ÉQUIPEMENT ■ Le Dr Jean-François Delacroix officie depuis un peu plus d'un an à l'aérodrome de Montbeugny

Il donne le feu vert médical aux pilotes

Un médecin spécialisé officie désormais à l'aérodrome de Montbeugny. Son rôle : émettre le certificat médical d'aptitude nécessaire aux pilotes.

Ariane Bouhours
ariane.bouhours@centrefrance.com

Depuis un peu plus d'un an, les pilotes viennent le consulter à l'aérodrome de Montbeugny pour obtenir leur certificat médical d'aptitude. Jean-François Delacroix, 67 ans, médecin agréé en médecine aéronautique, tient des permanences deux fois par mois et certains week-ends.

Un vrai plus, pour l'aérodrome propriété de la CCI de l'Allier, alors que ces médecins spécialisés sont de moins en moins nombreux en France. « Ce certificat médical est un document obligatoire pour pouvoir voler. Le pilote doit pouvoir le présenter aux autorités, comme sa licence de pilote privé », rappelle Hubert Gomot, président de la Délégation de Moulins de la CCI et vice-président chargé des services et des relations consulaires.

« Je suis habilité à décerner ce certificat médical d'aptitude à tous les pilotes privés (*), et à l'ensemble du personnel navigant de cabine, les stewarts et les hôtes », détaille le Dr Delacroix, ancien médecin généraliste et gériatre. « Jusqu'à 40 ans, ce document doit être renouvelé tous les cinq ans. De 40 à 50 ans, c'est tous les deux ans. Puis tous les ans à partir de 50 ans ».



MÉDECIN. Jean-François Delacroix tient ses permanences à l'aérodrome même. PHOTO FRANÇOIS-XAVIER GUTTON

« Voler est la deuxième passion du Dr Delacroix. Depuis les années 1980, il est pilote professionnel. « J'ai suivi une formation lourde pour me spécialiser en médecine aéronautique. Dans cette nouvelle activité, je

me régale ! » Sa « patientèle » ? « Tous ceux qui fréquentent l'aérodrome ». Des pilotes privés bourbonnais, mais aussi du personnel navigant ayant des attaches dans la région et profitant d'un week-end pour obtenir le précieux sésame. « Ici, c'est plus rapide pour obtenir un rendez-vous. Récemment, j'en ai vu de Haute-Loire, de Paris. Et même une fois, un pilote étranger ». Soit une vingtaine de

personnes par mois. L'examen comporte plusieurs volets : « D'abord, il faut être en bonne santé. Ensuite, il y a des exigences de capacité dynamique, en gros pouvoir monter et descendre de l'avion. On mesure les capacités sensorielles, visuelles. Savoir repérer les couleurs sur le tableau de bord est très important. Je vérifie aussi les capacités auditives. Et la proprioception. Celle-ci désigne la

perception, consciente ou non, de la position des différentes parties du corps. Elle est très importante pour la notion d'équilibre. Il est enfin nécessaire d'avoir des aptitudes cognitives ».

Est-il possible de prendre les commandes d'un avion après avoir connu une longue maladie ou un infarctus ? « Oui, répond le professionnel de santé. Comme on dit dans notre jargon, "on fait voler les cœurs, les cancers". Il y a un processus de réadaptation, un temps de réhabilitation, bien sûr, mais aujourd'hui des pilotes avec des stents, ce n'est pas rare ».

D'autres projets

Le document est envoyé au pôle médical de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), l'autorité de tutelle. « Les pilotes peuvent faire appel de la décision médicale. Il peut arriver que certains cherchent à cacher un problème médical. Il me faut les convaincre que l'objectif, c'est la sécurité des vols. C'est mon obsession ».

Ce passionné nourrit d'autres projets pour l'aérodrome de Montbeugny, comme l'implantation d'une école de pilotes professionnelle ou la création d'un atelier de maintenance aéronautique. Rien n'est acté pour l'instant : « Sur ce dossier, j'attends l'engagement de la CCI et de l'ensemble des acteurs concernés ».

(* l'expression consacrée pour désigner un pilote non professionnel, c'est-à-dire un pilote amateur ou de loisirs.

« 17.000 rotations par an à l'aérodrome de Montbeugny »

Début 2018, le CCI de l'Allier annonçait finaliser un plan visant à éponger le déficit chronique lié à l'exploitation de l'aérodrome de Montbeugny, dont elle est propriétaire. Hubert Gomot, élu de la CCI, fait le point sur la situation.

■ **Activité.** « Avec 17.000 rotations par an, l'aérodrome est le plus important dans l'Allier et le deuxième en Auvergne, derrière Clermont-Ferrand ». L'activité loisirs représente 70 à 75 % des rotations, avec une quarantaine d'associations, des pilotes originaires de l'Allier, la Nièvre, Saône-et-Loire ». Mais aussi de plus loin : Annecy notamment et même de Suisse, avec le club de Winterthur (proche de Zurich), un habitué du Bourbonnais. Le reste concerne des entreprises



IMPORTANCE. Le site est le deuxième aérodrome de l'ex-Auvergne, en termes de fréquentation. Il accueille notamment des compétitions de planeurs. PHOTO D'ARCHIVES F.X. GUTTON

comme APEI – installée sur l'aérodrome –, Bosch, le site de Sept Fons de PSA, l'Armée, le Centre hospitalier de Moulins.

« Il s'agit de vols très ponctuels pour des transports de pièces en urgence ».

■ **Budget.** « Le budget de fonctionnement est de 200.000 € ; le chiffre d'affaires, seulement de 155.000 €. Ce delta était jusqu'à présent couvert par de l'argent public. Nous mettons en place des investissements, comme le projet de centrale photovoltaïque, pour trouver des produits extérieurs et rétablir un équilibre budgétaire ».

■ **Infrastructures.** Les atouts de l'aérodrome ? « Sa position géographique au centre de la France ». Et ses infrastructures : « Nous mettons en place des infrastructures d'accueil. Un automate de carburant avec un système de carte permet de faire le plein de jour comme de nuit. Il y a une desserte wifi très haut débit. Ce serait un vrai

plus que le service de maintenance se mette en place avec le Dr Delacroix. Car il y a une demande. La zone aéroportuaire est aussi en évolution, c'est une pépinière d'entreprises ».

■ **Projet de centrale photovoltaïque.** La CCI veut implanter une centrale photovoltaïque de part et d'autre de la piste d'envol, le long de la RD12. Le projet initial portait sur 50.000 panneaux photovoltaïques, sur 20 ha. Il a été revu à la baisse : désormais, il porte sur 12 ha. L'enquête publique s'est achevée en octobre. La préfecture de l'Allier a donné le feu vert au projet. La prochaine étape de ce projet long à éclore, c'est le dépôt du permis de construire par la société Engie PV Montbeugny. ■